

ROYAUME DE BELGIQUE

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, neuvième chambre, saisi par le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales de la Communauté française, le 7 mars 1997, d'une demande d'avis, dans un délai ne dépassant pas un mois, sur un avant-projet de décret "portant assentiment à l'Accord-cadre interrégional de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Marché Commun du Sud (MERCOSUR) et ses Etats parties, d'autre part, y compris les annexes et déclarations des parties contractantes faits à Madrid, le 15 décembre 1995", a donné le 24 mars 1997 l'avis suivant :

De diverses dispositions (1) de l'accord-cadre, auquel l'avant-projet de décret tend à donner assentiment, il appert que l'adoption de ce décret par la Communauté française pourrait influencer, au moins indirectement, les recettes de cette dernière ou entraîner, pour elle, des dépenses nouvelles.

En vertu des articles 5, alinéa 1er, 2°, et 14, alinéa 1er, 1°, b), et 2°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire, le texte en projet doit recevoir l'accord du Ministre du Budget et être soumis à l'avis de l'inspecteur des finances.

Il ne ressort pas du dossier que ces formalités préalables auraient été accomplies.

Sous réserve qu'elles le soient, l'avant-projet appelle les observations suivantes :

1. Au proposant, mieux vaut écrire "sur la proposition du Ministre...".

2. A l'article unique, les mots "faits à Madrid, du 15 au 31 décembre 1995" doivent être remplacés par les mots "faits à Madrid, le 15 décembre 1995" comme dans l'intitulé.

(1) notamment, des articles 20 et 21.

La chambre était composée de

Messieurs	C.-L. CLOSSET,	président de chambre,
	C. WETTINCK,	conseillers d'Etat,
	P. LIENARDY,	
	P. GOTHOT,	assesseurs de la
	J. van COMPERNOLLE,	section de législation,
Madame	M. PROOST,	greffier.

Le rapport a été présenté par M. B. JADOT, auditeur. La note du Bureau de coordination a été rédigée et exposée par M. B. CUVELIER, référendaire adjoint.

LE GREFFIER,

LE PRESIDENT,

M. PROOST.

C.-L. CLOSSET.